

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DEVE 60 Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

Mmes Pénélope KOMITÈS et Pauline VÉRON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de mettre à disposition des mairies d'arrondissement 200 « kits de jardinage » dont elles assureront gratuitement le prêt aux porteurs de projets de végétalisation citoyenne, notamment dans le cadre des dispositifs tels que les jardins partagés ou le permis de végétaliser, selon les modalités qu'elles auront définies ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 16 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission, et Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à mettre à disposition des mairies d'arrondissement 200 « kits de jardinage » dont elles assureront gratuitement le prêt aux porteurs de projets de végétalisation citoyenne, notamment dans le cadre des dispositifs tels que les jardins partagés ou le permis de végétaliser, selon les modalités qu'elles auront définies.

Article 2 : La dépense correspondante, évaluée à 55 000 euros TTC, sera imputée sur l'AP 4950 « Cultiver en ville » du budget participatif 2015, chapitre 21, nature 2188 rubrique V823 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et, au besoin, des exercices ultérieurs, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO